

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON.

Années 1854-1855.

(NOUVELLE SÉRIE.)

TOME DEUXIÈME.



LYON.

IMPRIMERIE DE F. DUMOULIN, LIBRAIRE,
rue Centrale-St-Pierre, 20.

1855.



DESCRIPTION
D'UNE
ESPÈCE NOUVELLE D'HELOPS,

PAR
MM. E. Mulsant et Godart,

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 juillet 1854.

Helops superbus.

Oblong ; convexe ; luisant ; bronzé-cuivreux , en dessus. Tête pubescente. Prothorax et élytres glabres : le premier, bissinueusement échancré en devant ; élargi jusqu'aux deux cinquièmes, sinuosement rétréci ensuite ; en ligne droite à la base ; d'un quart plus large à celle-ci que long sur son milieu ; moins décline près des côtés ; ponctué. Élytres ovales-oblongues , offrant après leur moitié leur plus grande largeur ; munies latéralement d'un rebord tranchant sur toute la longueur, et visible en dessus ; à stries souvent d'un vert métallique, ponctuées (cinquante à soixante points sur la quatrième). Intervalles presque plans en devant, plus ou moins convexes postérieurement ; pointillés : le huitième ordinairement uni postérieurement au deuxième. Dessous du corps et pieds, pubescents ; bruns ou paraissant d'un brun verdâtre.

♂. Trois premiers articles des tarsi antérieurs et intermédiaires garnis en dessous de sortes de ventouses : le premier plus sensiblement dilaté : celui des antérieurs, de moitié à peine plus long que large : le premier des intermédiaires, un peu moins d'une fois aussi long que large : les trois autres graduellement plus étroits.

♀. Tarsi sans ventouses en dessous, garnis seulement de poils soyeux. Trois premiers articles des antérieurs et intermédiaires faiblement dilatés, et d'une manière graduellement plus faible, du premier au troisième : le premier des tarsi intermédiaires, une fois plus long que large.

Long. 0,0157 à 0,0180 (7 à 8 l.). Larg. 0,0050 à 0,0061 (2 1/4 à 2 3/4 l.).

Corps oblong ou ovalairement suballongé ; longitudinalement arqué ; convexe ; bronzé ou d'un bronzé un peu cuivreux , et luisant , en dessus. *Tête* ponctuée ; garnie de poils courts, fins et peu épais, couchés ; à suture frontale creusée d'un sillon arqué en arrière. *Palpes* bruns ou d'un brun un peu métallique. *Antennes* de même couleur ; un peu pubescentes ; prolongées environ jusqu'au quart des élytres ; à troisième article cinq fois aussi long que le deuxième, plus long que les deux suivants pris ensemble : le dernier, allongé, assez régulièrement arqué à son côté externe. *Prothorax* échancré d'une manière bissinuée à son bord antérieur, avec la partie intermédiaire entre chaque sinuosité, peu arquée au devant ou presque en ligne droite ; cilié sous le bord de cette partie médiane ; presque en forme de cœur tronqué, c'est-à-dire élargi jusqu'aux deux cinquièmes de ses côtés et d'un huitième ou d'un dixième plus large dans ce point qu'à ses angles antérieurs, rétréci ensuite d'une manière sinuée jusqu'aux angles postérieurs qui sont presque rectangulairement ou peu ouverts ; à peine plus large à ceux-ci qu'aux angles de devant ; d'un quart ou d'un tiers plus large à la base que long sur son milieu ; muni sur les côtés d'un rebord étroit et un peu saillant ; muni à la base d'un rebord à peu près pareil ; tronqué en ligne droite à celle-ci, ou à peine entaillé dans le milieu de celle-ci ; convexe, mais sensiblement moins déclive près des bords latéraux ; bronzé à reflets d'un rouge cuivreux ; marqué de points plus petits, moins rapprochés et plus légers sur le dos, confluent et ruguleux près des bords, moins petits et médiocrement rapprochés entre ceux-ci et le dos ; offrant parfois sur la partie longitudinale médiane de celui-ci, surtout sur la partie postérieure, les traces plus ou moins apparentes d'un très-léger sillon ou d'une ligne lisse. *Écusson* en triangle presque équilatéral, à côtés légèrement curvilignes, à extrémité non obtuse ; assez fine-

ment ponctué ; légèrement pubescent ; bronzé ou d'un bronzé faiblement cuivreux. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs qu'elles n'embrassent pas ou qu'elles embrassent à peine ; élargies jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, plus sensiblement et en ligne plus courbe depuis la base jusqu'au quatorzième de leur longueur, offrant ensuite vers le sixième de celle-ci une légère sinuosité, rétrécies en ligne courbe à partir des trois cinquièmes jusqu'à l'angle sutural ; munies sur les côtés d'un rebord visible quand l'insecte est examiné en dessus, tranchant sur toute sa longueur, relevé de manière à former une gouttière étroite ; longitudinalement et obtusément arquées, c'est-à-dire presque planes longitudinalement sur la suture depuis le cinquième jusqu'aux deux tiers, fortement déclives dans le dernier quart ; peu convexes sur la partie médiaire de la suture, convexement déclives sur les côtés ; ordinairement d'un vert métallique ou d'un vert bronzé sur les stries, d'un rouge cuivreux ou d'un bronzé cuivreux sur les intervalles, ou sur leur milieu ; à neuf stries, y comprise la juxta-marginale : ces stries marquées de points qui ne crénelent pas ou crénelent à peine les intervalles : la deuxième plus ou moins visiblement unie à son extrémité à la septième : les troisième à sixième variablement unies postérieurement et plus courtes : la huitième, avancée à peu près jusqu'à l'angle huméral ; offrant en outre une strie juxta-suturale rudimentaire ordinairement prolongée jusqu'au septième de la longueur. *Intervalles* peu densément pointillés ; parfois presque plans, ou peu convexes sur une partie de leur longueur (principalement chez la ♀), et offrant alors les stries légères ou presque réduites à des rangées striales de points, ordinairement plus ou moins convexes même en devant et surtout postérieurement, et rendant alors les stries plus prononcées : les huitième et neuvième posté-

rieurement unis et plus ou moins distinctement liés à leur extrémité au deuxième. *Repli* prolongé, en se rétrécissant, jusqu'à l'angle sutural. *Dessous du corps* brun foncé, et garni de poils couchés, assez fins, jaunâtres, qui lui donnent une teinte d'un noir ou brun verdâtre; ponctué d'une manière finement réticuleuse sur les côtés de l'antépectus; marqué de points médiocrement rapprochés sur les autres parties pectorales; plus finement, assez densément et ruguleusement ponctué sur le ventre. *Prosternum* longitudinalement convexe; élargi après les hanches et dépassant à peine le bord postérieur de l'arceau; tronqué à l'extrémité; creusé, entre les hanches, d'un sillon longitudinal médiaire, et ordinairement rayé en outre d'une ligne juxta-marginale; convexe ou en toit obtus, après les hanches. *Postépisternums* presque parallèles; quatre ou cinq fois aussi longs qu'ils sont larges dans leur milieu. *Pieds* assez allongés; grêles; de la couleur du dessous du corps sur les cuisses, graduellement d'une teinte un peu moins obscure sur les tarse: ceux-ci garnis en dessous de poils d'un jaune mi-doré; jambes garnies, surtout en dessous, de poils semblables, mais moins épais.

PATRIE: la Corse.

Obs. Les intervalles des élytres varient sous le rapport de l'état de leur surface; ordinairement ils sont plus ou moins convexes à leur base et d'une manière graduellement plus marquée à l'extrémité, et dans ce cas, les stries sont plus prononcées ou plus profondes; mais parfois, surtout chez la ♀, ils sont à peu près plans à la base et sur presque toute leur longueur, et alors les stries, presque réduites à des rangées striales de points, sont plus légères, moins régulièrement dirigées: les troisième à sixième s'unissent, à leur extrémité, d'une manière variable ou équivoque; et le huitième intervalle se lie à peine au deuxième.